



**RAPPORT POLITIQUE FRANÇAIS POUR  
L'OBSERVATOIRE DE LA FEDERATION  
EUROPEENE DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT  
AVEC LES SANS-ABRI**

**2006**

**Par Marie Loison**

# Sommaire

La question des sans domicile fixe en France.....	3
La santé et la protection sociale des sans-domicile.....	6
L'emploi des sans-domicile .....	8
Logement et droit au logement .....	10
Le droit au logement en France : vers un droit au logement opposable.....	10
Le « logement » des SDF.....	11
• L'enquête INSEE 2001 .....	11
• Le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion .....	12
Le bilan 2006 de la Fondation Abbé Pierre : « l'offre d'hébergement se développe mais ne répond que partiellement aux besoins ».....	17
Conclusion .....	18
Bibliographie .....	20

## La question des sans domicile fixe en France

« Le contexte discursif de la pauvreté s'est focalisé depuis les années 1990 autour du terme d'exclusion pour désigner une diversité de catégories de la population en situation de fragilité et de vulnérabilité socio-économique. De toutes ces figures (le chômeur de longue durée, le jeune de cité, le Rmiste), c'est le sans domicile fixe (le SDF) qui est aujourd'hui l'image achevée et paroxystique de la condition d'exclu, dans le discours ordinaire comme dans les discours politique et savant : l'homme à la bordure du social, présenté dans sa solitude, arrivé au terme du processus de désaffiliation<sup>1</sup>. »<sup>2</sup>

La pauvreté et la présence de sans domicile fixe dans les villes françaises ne sont pas des phénomènes nouveaux. Le « nouveau » problème ou pourrait-on dire la « nouvelle question SDF » renvoie au fait que les SDF sont aujourd'hui beaucoup plus visibles : « C'est entre visibilité et invisibilité que s'organise une vie quotidienne marquée par la précarité de l'abri et c'est dans cette tension que s'est constitué ce nouveau problème social. »<sup>3</sup> Les médias, les politiques menées à partir de la fin des années 1980 et notamment la mise en place du RMI<sup>4</sup>, ainsi que les actions des associations caritatives ont renforcé cette visibilité : « La visibilité accrue des SDF s'explique d'abord par une présence physique d'un nombre plus important de personnes qui font une utilisation particulière de l'espace public [<sup>5</sup>]. Elle s'explique aussi par la constitution d'une identité sociale que contribuent à construire de nouveaux dispositifs et des discours médiatiques et politiques, souvent bien éloignés de la connaissance, certes lacunaires, de ces populations. »<sup>6</sup>

Malgré l'apparente homogénéité de l'appellation catégorisante « SDF », qui est d'ailleurs passé dans le langage ordinaire pour désigner ces personnes qui sont « apparemment » dépourvues de logement (il est par exemple possible d'entendre parler de SDF pour qualifier certains mendiants ou personnes dont l'apparence physique semble témoigner d'une certaine précarité – saleté, odeur, vêtements abîmés, etc. – sans pour autant que ces personnes ne soient privées d'un toit, au sens physique du terme), les nombreuses recherches menées en France ont mis à jour la très grande diversité de la réalité sociale des sans-domicile. Dès lors qu'il s'agit de compter, d'identifier et de

---

<sup>1</sup> Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995

<sup>2</sup> Girola Claudia, « Toute cette vie est une lutte pour rester dedans », *Idées La revue des sciences économiques et sociales*, n° 143, mars 2006, p. 24-31.

<sup>3</sup> Pascale Pichon, 2000, « Premiers travaux sociologiques et ethnographiques français à propos des sans domicile fixe », in Maryse Marpsat, Jean-Marie Firdion (dir.). *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Travaux et Documents de l'INED, 2000, numéro 144, p110.

<sup>4</sup> Le texte de la loi sur le revenu minimum d'insertion, proposé par le gouvernement de Michel Rocard, a été débattu durant les mois d'octobre et novembre 1988 avant d'être voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale. Les nombreux débats de cette époque furent l'occasion de mettre sur le devant de la scène médiatique les questions de pauvreté et d'exclusion.

<sup>5</sup> Voir Loison Marie, 2006 « Conflits, sans-abrisme et utilisation de l'espace public », Rapport thématique français pour l'observatoire de la fédération européenne des associations travaillant avec les sans-abri.

<sup>6</sup> Damon Julien, Firdion Jean-Marie, « Vivre dans la rue : la question SDF », in Paugam Serge (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La découverte, coll. "Textes à l'appui", 1996.

caractériser cette population, les problèmes méthodologiques sont nombreux<sup>7</sup>. La notion de « sans domicile fixe » est beaucoup utilisée mais elle ne va pas de soi. L'appellation même de SDF pose problème, les définitions varient et il est parfois difficile de savoir ce que l'on entend par ce sigle. Julien Damon<sup>8</sup> montre ainsi qu'à partir des années 1990, le terme « clochard » est remplacé par celui de « SDF ». « Cette évolution sémantique traduit un changement dans l'univers de référence où l'on place le sans-abrisme. Le terme « clochard » était associé au monde de la marginalité, de l'inadaptation, de l'a-socialité. Le terme « sans domicile fixe » relève du vocabulaire de l'exclusion et de l'urgence sociale. Il symbolise les formes extrêmes de la pauvreté et de l'exclusion. »<sup>9</sup>

Les travaux français récents sur les sans-domicile, dans des disciplines aussi variées que l'ethnologie, la sociologie, l'histoire ou la médecine, insistent donc sur la visibilité de cette catégorie de population et sur les problématiques qui en découlent : conditions de vie et capacités d'adaptation à l'environnement, exposition de soi dans l'espace public, caractéristiques de cette population (qui sont-ils, combien sont-ils, comment devient-on SDF ?), question des travailleurs sans domicile<sup>10</sup>, de la répression et de l'hospitalité urbaine (en référence aux arrêtés anti-mendicité), des représentations des SDF, etc.

On peut globalement distinguer trois grandes perspectives d'approches de la question SDF en France aujourd'hui. Les travaux sur les SDF oscillent ainsi entre une lecture psychiatrique ou médico-psychologique fondée sur l'inadaptation mentale de ces populations marginalisées<sup>11</sup>, et une lecture sociologique centrée sur le mécanisme de la société marginalisant des victimes innocentes. L'approche ethnographique, quant à elle, cherche à dépasser cette alternative, en allant sur le terrain les côtoyer, les observer, mener des entretiens. Quoique n'ayant pas les mêmes méthodes d'enquête ou d'analyse, il nous semble néanmoins que les travaux des sociologues et ethnographes partagent certaines similarités, notamment dans la démarche scientifique qu'ils utilisent pour comprendre les populations SDF et dans la façon dont ils s'opposent à la première lecture du phénomène. Ainsi, au lieu de rapporter le destin personnel à ses seuls déterminants médico-psychologiques, ces travaux prennent en compte les conséquences des épreuves traversées. Les recherches de type ethnographique se concentrent principalement autour de la question du rapport des sans domicile fixe aux « espaces-ressources » que sont les espaces publics ou les

---

<sup>7</sup> Julien Damon, 2000, « En quête du chiffre: trois décennies d'estimations du nombre de SDF dans la presse », *Recherches et prévisions* n°60 ; Firdion Jean-Marie, « Les sans domicile: de qui est-il question? Problème de la définition », In Chauvin Pierre, Parizot Isabelle, 2005, *Santé et recours aux soins des populations vulnérables*, Inserm, Paris, pp 95-104.

<sup>8</sup> Julien Damon, 2000, *op.cit.*

<sup>9</sup> Maurel Elisabeth, 2004, « Les représentations du sans-abrisme dans la presse écrite en France », Rapport FEANTSA, *L'évolution des profils des sans-abri : Le sans-abrisme dans la presse écrite : L'analyse du discours*.

<sup>10</sup> De La Rochère Bernadette, 2003, « Les sans domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *INSEE Première*, n°925

<sup>11</sup> Pour Patrick Declerck par exemple, la dégradation physique et psychique des clochards n'est que la conséquence ultime des pathologies individuelles présentes bien avant l'arrivée dans la rue. Elle se manifeste donc sous la forme d'un processus quasiment irréversible (Declerck Patrick, 2001, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon « Terre Humaine ».)

services d'assistance (analyse de la vie quotidienne dans la rue d'une part<sup>12</sup> et regard porté sur les interactions avec l'assistance d'autre part<sup>13</sup>). L'individu sans domicile est alors envisagé comme un acteur social capable d'exprimer et de commenter les conditions dans lesquelles il vit et notamment les contraintes quotidiennes qu'il rencontre.

La « question SDF » et les études qui ont été menées ces dernières années renvoient donc, selon nous, à plusieurs champs. Tout d'abord aux travaux quantitatifs, notamment de l'INED et de l'INSEE, et à leurs tentatives d'amélioration de la définition des sans-domicile aussi bien sur le plan local et national que sur le plan européen. Depuis 1993, un réel effort statistique et méthodologique a ainsi été fait pour prendre en compte cette population dans les statistiques officielles françaises et l'enquête réalisée par l'INSEE en 2001 est de ce point de vue incontournable<sup>14</sup>. Ces travaux cherchent à combler les lacunes des enquêtes habituellement menées auprès des « ménages ordinaires » qui ne prennent pas en compte, par définition les individus privés de domicile propres. Les données que nous possédons aujourd'hui sur la santé, le logement, et l'emploi de ces personnes restent encore à perfectionner puisqu'il s'agit d'améliorer notamment les méthodologies d'enquête auprès de ces personnes difficiles à enquêter<sup>15</sup>. Les travaux des acteurs de terrain (médecins, psychologues, associations caritatives) et ceux des chercheurs (sociologues, ethnologues), d'ordre plus qualitatifs, cherchent eux aussi à appréhender les caractéristiques, les modes de vie, les relations aux institutions de prises en charge et à la société en général, des populations SDF.

De nombreux liens existent bien évidemment entre ces trois champs d'investigation qui se complètent et dialoguent depuis plusieurs années pour approfondir les connaissances relatives à ces populations marginales. Nous nous proposons de revenir plus particulièrement dans ce rapport sur les données dont dispose la France en ce qui concerne la santé, l'emploi et le logement des personnes sans domicile fixe

---

<sup>12</sup> Voir par exemple Gaboriau Patrick, *Clochard, l'univers d'un groupe de sans abri parisien*, Paris, Julliard, 1993.

<sup>13</sup> Voir par exemple les travaux de Carole Amistani, Gilles Teissonnières, et Joël Jouenne, 1993, *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*, Rapport, ministère de l'Équipement, Plan urbain

<sup>14</sup> Un numéro spécial sera d'ailleurs publié par l'INSEE à la fin de l'été pour faire le point sur cette enquête réalisée auprès des personnes utilisatrices des services d'hébergement et de distribution de repas chauds dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants.

<sup>15</sup> Voir notamment les travaux de Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion sur les problèmes méthodologiques et les questions éthiques et scientifiques que posent les enquêtes auprès des sans-domicile, Maryse Marpsat, Jean-Marie Firdion, 2000, *op.cit.*

## La santé et la protection sociale des sans-domicile<sup>16</sup>

« En 2001, 16% des sans-domicile usagers des services d'aide s'estiment en mauvaise santé, contre 3% de la population ayant un logement personnel » La proportion jugeant sa santé mauvaise est aussi forte parmi les jeunes que chez les plus âgés, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble de la population, où la perception de l'état de santé se dégrade avec l'âge ; qu'ils soient hébergés dans un logement géré par une association ou un organisme public ou bien dans une structure collective, leur état de santé n'est pas meilleur ; la surreprésentation parmi les sans-domicile des personnes appartenant aux catégories populaires (91% de ceux qui travaillent sont ouvriers ou employés) explique en partie les écarts avec le reste de la population (l'état de santé se dégrade avec la situation sociale). Les conditions de vie difficiles, le stress, une mauvaise alimentation, le recours tardif aux soins fragilisent cette population et augmentent les risques d'être malade. « Ainsi, plus d'un sans-domicile sur dix souffre de maladies respiratoires, de séquelles d'accidents ou de maladies graves. Un sur quatre se juge dépressif. Les sans-domicile consultent des médecins assez régulièrement et trois sur dix ont été hospitalisés au moins une fois durant l'année 2000, le plus souvent en raison de troubles psychologiques. Quatre sur dix, bien que souffrant des dents, ne consultent pas de dentiste, et un tiers déclare avoir des problèmes de vue non corrigés. Cependant, cette situation n'est pas propre aux sans-domicile. »

**Figure 1 Perception et problèmes de santé des sans-domicile (en %)**

Perception de la santé	Population ayant un logement personnel			Sans-domicile usagers des services d'aide	
	Ensemble	Cadres et professions intellectuelles supérieures <sup>1</sup>	Ouvriers et employés <sup>1</sup>	Ensemble	Ouvriers et employés <sup>1</sup>
De médiocre à très mauvaise	3	2	4	16	16
Moyenne	16	12	20	31	30
De bonne à très bonne	81	86	76	53	54
<i>Déclare au moins une maladie chronique ou grave</i>	32	31	34	65	66

Champ : personnes de 18 à 60 ans  
 1. Il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle actuelle ou antérieure pour les chômeurs.  
 Sources : Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001 et Enquête "comportements vis-à-vis de la santé" partie variable de l'enquête Permanente sur les Conditions de Vie, mai 2001, Insee

<sup>16</sup> De la Rochère Bernadette, 2003, « La santé des sans domicile usagers des services d'aide sans domicile », *INSEE Première* n° 894.

**Figure 2 Prévalence des principaux problèmes de santé physiques des sans-domicile (en %)**

	Population ayant un logement personnel			Sans-domicile usagers des services d'aide		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Migraine	3	7	4	13	30	20
Maladie respiratoire	6	5	6	13	14	14
Séquelles d'accident ou de maladie grave	2	<2	2	15	8	13
Maladie articulaire et osseuse	9	8	8	11	9	10
Maladie du système digestif	2	3	2	10	10	10
Désordres alimentaires importants	<2	<2	<2	7	11	9
Hypertension	5	3	4	8	9	8
Maladie de la peau	4	6	4	8	6	7
Maladie cardio-vasculaire	3	3	3	6	5	6
Maladie du foie et de la vésicule biliaire	<2	<2	<2	6	4	6

Champ : personnes de 18 à 60 ans  
 < 2 : l'estimation est inférieure à 2 %  
 Sources : Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001 et Enquête "comportements vis-à-vis de la santé" partie variable de l'enquête Permanente sur les Conditions de Vie, mai 2001, Insee

En janvier 2001, près de 80% des sans-domicile usagers des services déclarent avoir une carte de sécurité sociale à leur nom en cours de validité ou être ayant droit d'un assuré, 6% ont une carte périmée ou en cours de demande et 12% déclarent ne pas disposer de carte de sécurité sociale. Parmi ces derniers, certains bénéficient de la couverture maladie universelle<sup>17</sup>. La proportion de sans-domicile ne bénéficiant d'aucune protection sociale est estimée par l'Insee à 8% en 2001.

**Figure 3 Couverture sociale déclarée des sans-domicile usagers des services d'aide en janvier 2001 (en %)**

	Ensemble des sans-domicile	Bénéficiaire de la CMU de base ou complémentaire	Ne bénéficiant pas de la CMU de base ou complémentaire
A une carte de sécurité sociale à son nom	78	52	26
Est inscrit sur la carte de sécurité sociale d'une autre personne	4	2	2
A une carte de sécurité périmée	2	1 <sup>2</sup>	1
Carte de sécurité sociale en cours de demande	4	1	3
N'a pas de carte de sécurité sociale	12	4 <sup>1</sup>	8
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>40</b>

1. Si 4% des sans-domicile bénéficiaires de la CMU affirment ne pas avoir de carte de sécurité sociale, il peut s'agir soit d'une perte, soit d'un problème administratif fréquent (carte retournée "N'habite pas à l'adresse indiquée", celle-ci n'étant envoyée qu'à l'ouverture du droit et non périodiquement).  
 2. Les mêmes motifs peuvent expliquer que 1 % des assurés CMU aient une carte périmée (au titre d'anciens droits et non au titre de la CMU).  
 Champ : sans-domicile usagers des services âgés de 18 à 60 ans  
 Source : Enquête auprès des personnes fréquentant les centres d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee

<sup>17</sup> La couverture maladie universelle (CMU) a été mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et comprends deux volets. D'une part la CMU de base qui permet d'affilier au régime général de l'assurance maladie des personnes qui ne peuvent être couvertes autrement. D'autre part, la CMU complémentaire qui permet de fournir une couverture complémentaire sous condition de ressources à toute personne résident en France de manière stable et régulière.

## L'emploi des sans-domicile<sup>18</sup>

D'après l'enquête INSEE 2001, 71% des sans domicile âgés de 18 à 60 ans se déclarent sans emploi : 41% sont au chômage (et parmi eux, 21% ne recherchent pas ou plus d'emploi), 22% sont inactifs et 8% ne sont pas autorisés à travailler (ce sont tous des étrangers). 29% ont une activité professionnelle.

Début 2001, trois sans domicile sur dix travaillent, le plus souvent comme employés ou ouvriers (figure 4). Parmi ceux qui dorment dans la rue ou dans un centre fermé en journée, 16% travaillent. La proportion est plus forte (un tiers) parmi ceux qui sont hébergés en logement ou en centre ouvert la journée.

**Figure 4 Catégorie socioprofessionnelle détaillée des sans-domicile ayant un emploi (en %)**

	Population ayant un logement personnel			Sans-domicile francophones usagers des services d'aide		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Agriculteurs exploitants	3	1	2	Ns	Ns	Ns
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7	3	6	Ns	Ns	Ns
Cadres et professions intellectuelles supérieures	16	10	14	Ns	Ns	Ns
Professions intermédiaires	21	24	22	3	8	5
Employés dont	13	50	25	22	77	40
<i>employés civils et agents de service de la fonction publique</i>	3	13	6	Ns	15	7
<i>employés administratifs d'entreprise</i>	3	17	7	Ns	17	7
<i>employés de commerce</i>	2	8	4	4	13	7
<i>personnels des serv. directs aux particuliers</i>	1	11	4	8	31	16
Ouvriers dont	40	12	32	72	15	53
<i>ouvriers qualifiés de type industriel</i>	10	2	8	9	Ns	7
<i>ouvriers qualifiés de type artisanal</i>	11	1	8	15	Ns	11
<i>chauffeurs</i>	4	0	3	6	Ns	4
<i>ouvriers non qualifiés de type industriel</i>	7	5	6	21	9	17
<i>ouvriers non qualifiés de type artisanal</i>	4	2	3	18	Ns	13
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Ns : non significatif (effectifs enquêtés inférieurs à 20)  
 Champ : Personnes âgées de 18 à 60 ans ayant un emploi  
 Sources : Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001 et enquête Emploi (données standardisées), mars 2001, Insee

Les deux tiers sont salariés d'une entreprise ou d'une administration et un quart sont employés par un centre d'hébergement ou une association. Le profil des seconds est différent des premiers : ils sont plus âgés (40 ans en moyenne contre 31 ans) et ce sont plus souvent des hommes (82% contre 64%), français (85% contre 74%), sans diplôme ou avec seulement le certificat d'études primaires

<sup>18</sup> De la Rochère Bernadette, 2003, *op.cit.* Les résultats présentés sont issus de deux enquêtes : l'enquête auprès des personnes utilisant les services de restauration ou d'hébergement gratuits réalisée par l'Insee du 15 janvier au 15 février 2001 dans les agglomérations de plus de 20000 habitants. 4084 utilisateurs francophones de services d'hébergement ou de distribution de repas chauds ont été interrogés dont 3525 personnes sans domicile ; l'enquête emploi de mars 2001 auprès des personnes résidant dans un logement ordinaire. 150000 individus de 15 ans ou plus ont été interrogés. Pour tenir compte du profil démographique particulier des sans domicile, le champ d'étude a été restreint aux personnes âgées de 18 à moins de 60 ans et les données de l'enquête Emploi ont été standardisées sur le sexe et l'âge.

(54% contre 38%) et déclarent plus souvent au moins une maladie (65% contre 55%). « Les trois quart déclarent percevoir des revenus de leur travail et presque tous les autres reçoivent un pécule. A cette rémunération s'ajoutent, pour la moitié d'entre eux, des prestations sociales (...) ou des dons divers. » Ils sont plus souvent hébergés en structures collectives qu'en logement individuels et vivent plus souvent en province qu'en région parisienne. Pour ces personnes parmi les plus en difficulté face au marché du travail, le fait de travailler dans une association ou un centre semble leur garantir un emploi et un hébergement relativement plus stable (figure 5).

**Figure 5 Type de contrat et nombre d'heures de travail hebdomadaire des sans-domicile selon l'employeur**

	Entreprise ou administration		Association ou centre d'hébergement	
	Répartition (%)	Durée moyenne hebdomadaire de travail (en heures)	Répartition (%)	Durée moyenne hebdomadaire de travail (en heures)
Contrat d'intérim	24	35	Ns	Ns
Contrat Emploi Solidarité ou Consolidé, emploi jeune, apprenti	13	25	21	21
Stage rémunéré	5	34	Ns	Ns
Contrat à durée déterminée	18	35	Ns	Ns
Contrat à durée indéterminée	33	32	Ns	Ns
Sans contrat de travail <sup>1</sup>	Ns	Ns	42	36
Autres cas <sup>2</sup>	Ns	Ns	18	36
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>32</b>	<b>100</b>	<b>32</b>

1. Certains organismes sont autorisés par dérogation à employer des personnes sans contrat de travail. Le pécule qu'elles leur versent est soumis à cotisations sociales.  
2. Autres cas : il est difficile de savoir ce que recouvrent ces autres cas. Cependant, il semble qu'ils se rapprochent fréquemment de l'absence de contrat de travail.  
Lecture : 24% des sans-domicile qui travaillent pour une entreprise ou une administration ont un contrat d'intérim et travaillent alors en moyenne 35 heures par semaine.  
Ns : non significatif (effectifs enquêtés inférieurs à 20)  
Champ : Sans-domicile francophones usagers des services d'aide âgés de 18 à 60 ans  
Source : Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee

En janvier 2001, 36% des sans domicile interrogés recherchent un emploi (à structure par âge et sexe comparable, c'est cinq fois plus que dans le reste de la population française) et d'une manière générale, ils restent actifs dans leur recherche d'emploi malgré leurs difficultés

# Logement et droit au logement

## Le droit au logement en France : vers un droit au logement opposable

Le droit au logement en France est un droit récent, qui bien qu'institué juridiquement n'est pas appliqué, « faute de volonté politique »<sup>19</sup>. Jusqu'en 1945, la question du logement constituait avant tout une revendication sociale qui s'est doublée, après-guerre d'une demande de droit.

Le terme de « droit à l'habitat » apparaît pour la première fois dans le droit français dans un texte législatif du 22 juin 1982 : « Le droit à l'habitat est un droit fondamental : il s'exerce dans le cadre des lois qui le régissent... L'exercice de ce droit implique la liberté de choix pour toute personne de son mode d'habitation et de sa localisation grâce au maintien et au développement d'un secteur locatif et d'un secteur d'accession à la propriété ouvert à toutes les catégories sociales... » Ce texte contribue dans les faits à garantir les droits des locataires et ce n'est qu'en 1986 qu'apparaît le terme de droit au logement.<sup>20</sup>

A la fin des années 80, la prise de conscience d'une transformation de la pauvreté<sup>21</sup> ainsi que le retour des associations dans le débat public ont fait réapparaître la question du logement. La pénurie d'offre de logement économiquement accessible « et le développement des phénomènes d'exclusion se conjuguent pour priver une partie de la population française de l'accès à un logement. Ces difficultés alimentent des revendications autour du « droit au logement », auquel de nombreux acteurs donnent une dimension nouvelle à travers la notion d' « opposabilité ». Les partisans de cette notion estiment que les mécanismes introduits au bénéfice des personnes défavorisées par la loi « Besson » du 31 mai 1990 et renforcés par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, ne suffiraient pas pour dépasser les blocages du marché immobilier et garantir l'effectivité du droit au logement. Il faudrait désormais franchir une nouvelle étape dans la construction juridique du droit au logement, par l'introduction d'un contrôle du juge et la sanction de la carence de la puissance publique. »<sup>22</sup>

« Dans un contexte de massification de l'exclusion, interprétée comme un déficit d'accès aux droits fondamentaux, **la revendication se déplace vers l'« opposabilité » du droit au logement**, comme en témoigne la création, en 2001, d'une « plate-forme pour le droit au logement opposable » rassemblant plus de quarante associations. Cette revendication consiste en la double exigence d'une garantie par l'Etat du droit au logement et de l'ouverture de voies de recours pour les citoyens. »<sup>23</sup>

---

<sup>19</sup> Prud'homme Nicole, 2004, Avis et rapports du conseil économique et social, « Accès au logement, droits et réalités ».

<sup>20</sup> Prud'homme Nicole, 2004, *op. cit.*

<sup>21</sup> Marquée par le rapport au Conseil Economique et Social du Père Joseph Wrésinski, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* (1987).

<sup>22</sup> ENA, Séminaire relatif au « logement », Groupe n°13 : Le droit au logement, Promotion 2004-2006 « Simone Veil », juillet 2005, p1

<sup>23</sup> ENA, 2005, *op.cit.*, p5

Ainsi, dans son dernier rapport de décembre 2005, le Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées réaffirme ainsi sa proposition de 2002 en proposant de rendre le droit au logement opposable. En repérant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la loi Besson pour le droit au logement du 31 mai 1990 (relative à la mise en œuvre du droit au logement qui précise les conditions d'accueil des personnes défavorisées dans le logement), il s'agit pour le Haut Comité « d'identifier les blocages, de repérer des bonnes pratiques, de proposer des mesures législatives et réglementaires pour améliorer le dispositif. »<sup>24</sup> Le rapport affirme que le droit au logement doit être une contrainte et pas seulement un objectif des politiques : « il s'agit de passer d'une obligation de moyens mal respectée à une obligation de résultat garantie par des voies de recours » avec une forte implication de l'Etat et un pilotage territorial.

## **Le « logement » des SDF**

- L'enquête INSEE 2001

« Au cours d'une semaine du mois de janvier 2001, en France métropolitaine, 86 500 adultes ont fréquenté au moins une fois, soit un service d'hébergement soit une distribution de repas chauds. »<sup>25</sup> 63 500 d'entre eux étaient privés d'un domicile propre. Parmi ces usagers, 19% n'ont pas de domicile, 37% sont logés de manière précaire par de la famille, en chambre d'hôtel ou en squatt, et 37% sont locataires ou sous-locataires. D'autres résident dans des foyers-logements, sortent d'hôpital ou de prison. La veille du jour où ils ont été interviewés, 22% avaient dormi dans des lieux non prévus pour l'habitation (rue, gare, centre commercial, voiture, cage d'escalier) ou dans des centres qu'ils avaient dû quitter le matin, 36% étaient accueillis en chambres individuelles ou collectives dans des établissements accessibles en journée, 5% hébergés en chambre d'hôtel et 37% dans des logements dépendant d'associations ou d'organismes publics.

---

<sup>24</sup> « Face à la crise : une obligation de résultat », 11<sup>e</sup> Rapport du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, décembre 2005, p5.

<sup>25</sup> Brousse Cécile, De la Rochère Bernadette, Masse Emmanuel, janv. 2002, « Hébergement et distribution des repas chauds. Le cas des sans-domicile », *INSEE Première* N° 823

**Figure 6 Caractéristiques sociodémographiques des sans-domicile**

	Sans-domicile usagers des services d'aide						Ensemble de la population de 18 ans ou plus	
	occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	hébergés en			chambre d'hôtel	logement aidé		Ensemble
		chambre ou dortoir dans une structure collective						
		avec départ obligatoire le matin	sans départ obligatoire le matin					
Personnes vivant en couple	2	8	5	18	28	14	59	
Personnes vivant seules	88	88	79	88	42	67	19	
Personnes accompagnées d'un ou plusieurs enfants	0	4	15	21	45	24	38	
Hommes	93	90	88	81	43	64	47	
18-29 ans	22	32	32	51	42	38	23	
Plus de 50 ans	22	20	20	8	10	18	40	
Étrangers	26	42	24	25	29	29	8	

1. Sont considérées comme "vivant seules" les personnes ne vivant ni en couple, ni avec des amis, ni avec des enfants ce qui ne signifie pas qu'elles ne partagent pas leur chambre (dortoir, logement) avec d'autres personnes hébergées par la même institution.  
Lecture : 2% des sans-domicile occupant un lieu non prévu pour l'habitation vivent en couple.  
Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.  
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, recensement général de la population de 1999, Insee

Les trois quarts des sans-domicile ont toutefois déjà eu un logement personnel, principalement comme locataire. « Environ 40% l'ont perdu au cours des 12 derniers mois. Au cours de l'année 2000, ils ont été sans domicile pendant 7 mois en moyenne et ont connu d'autres formes de logement précaire chez des amis, dans la famille, en chambre d'hôtel durant 3 mois. La faiblesse de leur revenu ne leur permet pas d'accéder à un logement indépendant. »<sup>26</sup>

- Le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion<sup>27</sup>

Ce dispositif vient en aide aux personnes en grande difficulté sociale comme les sans abri. Piloté par l'Etat, il s'appuie sur une mutualisation des moyens et un travail en réseau de tous les acteurs et partenaires sociaux. Le dispositif national d'accueil et d'hébergement est conçu pour apporter en priorité des réponses aux plus vulnérables que sont les familles avec enfants, les jeunes en rupture familiale, les femmes victimes de violences, les personnes de santé fragile et les personnes les plus désocialisées.

### Définition de l'hébergement d'urgence

Le référentiel national établi par le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale définit l'hébergement d'urgence comme un « hébergement répondant à une nécessité de mise à l'abri immédiate, se caractérisant par une durée d'hébergement la plus courte possible, dès lors que le dispositif doit être en mesure d'offrir rapidement un mode de prise en charge adapté dans le cadre des prestations différenciées de l'hébergement d'insertion. »

<sup>26</sup> Brousse Cécile, De la Rochère Bernadette, Masse Emmanuel, 2002, *op.cit.*

<sup>27</sup> Rapport « éléments d'expertise et de mise en œuvre d'un plan spécifique d'accroissement de l'offre d'hébergement en résidences hôtelières à vocation sociale », Dominique Ducos-Fonfrede, février 2006, cité dans « Rapport sur la procédure de prévision et de gestion des crédits d'hébergement d'urgence », Inspection générale des affaires sociales, avril 2006.

Le référentiel précise en outre que ce type d'hébergement doit être « soit un sas d'attente et d'orientation, soit un dépannage ponctuel face à une situation donnée avant l'entrée dans un autre dispositif d'hébergement ou de logement, soit un simple temps de pause. »

L'hébergement d'urgence se définit donc comme un accueil inconditionnel, c'est-à-dire sans sélectivité des publics, et de courte durée. A l'inverse, l'hébergement d'insertion se caractérise par la sélection du public accueilli, l'élaboration d'un projet d'insertion et un accueil de plus longue durée.

### **Le dispositif d'hébergement d'urgence**

L'hébergement d'urgence concerne en premier lieu des personnes désocialisées, inaptes au travail, à la gestion d'un budget et à l'entretien d'un logement et leur offre une perspective d'insertion. La première mission d'urgence sociale consiste à apporter une réponse aux situations d'urgence en garantissant un accueil immédiat et sans discrimination à ceux qui en ont besoin.

#### Le dispositif de droit commun

**Les lieux d'accueil de jour ou Espace Solidarité Insertion (ESI)** constituent un maillon essentiel dans l'accueil des personnes sans domicile fixe : généralement de petite taille et bien intégrés dans l'environnement local, ils offrent des services répondant aux besoins de première nécessité de la vie courante : repas, vêtements, douches et sanitaires, boîte postale, consigne pour déposer ses effets personnels, orientation vers un lieu d'hébergement ou d'accès aux soins. Il existe 270 lieux d'accueil de jour répartis sur l'ensemble du territoire.

**Les centres d'Hébergement d'Urgence (CHU)** accueillent pour une durée d'une nuit à quelques mois les personnes ou famille sans abri. La situation de ces personnes sans domicile sera alors évaluée, elles seront aidées dans leurs démarches d'accès aux droits et orientées vers une structure d'insertion adaptée. On compte en France, 18 800 places disponibles toute l'année dans les centres d'hébergement d'urgence

Le dispositif spécifique pour les demandeurs d'asile : Fin 2000, la Direction de la population et des migrations (DPM) du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, confrontée à un fort accroissement de la demande d'asile, a fait appel à la SONACOTRA<sup>28</sup> pour fournir un dispositif complémentaire d'Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile (AUDA). Ce dispositif totalise 1 200 places en 2005, auxquelles s'ajoutent 330 places supplémentaires délivrées par l'AFTAM<sup>29</sup>. Un certain nombre de centres d'hébergement d'urgence dédiés aux demandeurs d'asile sont progressivement venus compléter ce dispositif.

L'hébergement en hôtel : le parc de places d'hôtel est le reflet d'une situation de crise pour répondre à l'afflux de demandeurs d'asile enregistré à la fin des années 90. Il sert aujourd'hui de variable d'ajustement pour le dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.

---

<sup>28</sup> Société Nationale de Construction pour les TRAvailleurs

<sup>29</sup> Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches

Le 115 (le service d'accueil téléphonique pour l'hébergement d'urgence) et les SAMU sociaux et équipes mobiles permettent de compléter ce dispositif d'hébergement d'urgence. Le **115** permet d'accéder à une permanence d'accueil téléphonique chargée de répondre aux situations d'urgence sociale. Ce numéro vert national pour les sans abri fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'appel est gratuit et aboutit au service 115 départemental. Si la personne le souhaite, l'accueil peut être anonyme. Ce numéro est au cœur du dispositif de veille sociale : en permanence, des équipes de professionnels répondent aux personnes sans domicile pour les informer, les orienter et leur trouver un hébergement.. La vocation **des équipes mobiles d'aide** est d'aller, sur le terrain, à la rencontre des personnes les plus désocialisées. Au cours de leurs tournées, les équipes mobiles assurent une première fonction de repérage, de prise de contact et d'écoute de ces personnes. Elles peuvent les conduire vers un centre d'hébergement d'urgence, un lieu d'accueil de jour ou de nuit voire si besoin vers les services d'urgence des hôpitaux..

### **Le dispositif d'hébergement d'insertion**

L'hébergement d'insertion a vocation à prendre le relais de l'accueil d'urgence. Il se caractérise par un accueil dans la durée et par la sélectivité des publics accueillis autour d'un projet d'insertion. Il offre la possibilité de bénéficier d'un accompagnement social afin d'aider la personne qui le souhaite à se réinsérer dans une perspective globale : aide psychologique, accès à l'emploi, santé, formation, accès aux droits, accès à un logement autonome, etc. La diversité de l'offre permet de répondre à des besoins d'hébergement plus ou moins autonomes, selon la demande et la composition familiale des ménages, sur des durées variables en fonction des difficultés rencontrées par les personnes.

**Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** sont gérés dans la majorité des cas par des associations et proposent une prise en charge individualisée et globale de toute personne ou famille en détresse, sous condition de l'établissement préalable d'un projet d'insertion qui doit être accepté par la personne accueillie. L'accompagnement social est assuré par une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologues, etc.). Les personnes hébergées bénéficient d'un contrat d'hébergement. La durée de séjour est en principe limitée à 6 mois, renouvelables si nécessaire. A l'exception des personnes sans ressources prise en charge intégralement par l'aide sociale de l'Etat, les personnes hébergées peuvent participer aux frais d'hébergement et d'accompagnement en proportion de leurs ressources. Certains CHRS comportent par ailleurs des places d'urgence, représentant 10% environ de leur capacité. 745 CHRS offrent plus de 30 300 places sur l'ensemble du territoire.

**Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)** accueillent les personnes pendant la durée d'instruction de leur dossier de demande d'asile par l'Office français d'accueil pour les réfugiés et les apatrides.

**Les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)** sont destinés à accueillir les réfugiés statutaires, après que l'OFPRA ait statué positivement sur leur demande d'asile.

**Les maisons relais** existent depuis un peu plus de deux ans et proposent aujourd'hui 1 799 places. Les maisons relais, petites structures de 10 à 30 places, sont une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion, trop fragilisées pour vivre de façon autonome dans un logement individuel. Sorte de pensions de famille, elles ont vocation à accueillir des personnes dont les perspectives d'insertion et de retour à l'autonomie sont très faibles : personnes isolées, très désocialisées, qui ont connu la rue ou des passages multiples en CHRS. L'une des missions essentielles de ces structures est de créer ou de recréer du lien social. C'est pourquoi elles ne peuvent se concevoir sous forme éclatée, mais en privilégiant les structures de petites taille (entre 15 et 25 places) pour permettre à chaque résident de bien s'intégrer au fonctionnement de la maison. L'hôte joue un rôle primordial dans l'animation de la vie quotidienne au sein de la « maison relais pension de famille ». Les maisons relais proposent une solution d'habitat durable, sans limitation de durée, et permettent aux personnes de se réinsérer à leur rythme, dans un cadre de vie convivial.

**Les résidences sociales** sont des structures d'une trentaine de logements. Elles permettent à des personnes isolées ou à des familles de disposer d'un logement temporaire avant d'accéder à un logement autonome. Le fait d'être logé, et non plus seulement « hébergé » assure à ces personnes des droits plus importants : statut de résident, aide personnalisée au logement. Plus de 3 300 places sont disponibles au sein de 480 résidences sociales.

### **L'hébergement supplémentaire pendant l'hiver**

Le plan hiver s'inscrit dans le cadre général du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Il est destiné aux personnes sans domicile fixe et remplit une mission qui va de l'accueil en urgence à l'accompagnement vers une insertion sociale durable, en lien avec les collectivités locales.

Dans chaque département, un comité de pilotage est créé pendant la période hivernale. Il associe les services du conseil général, les principales communes, les établissements publics de santé, les pompiers, les services de police et de gendarmerie, les secouristes et les associations. Une cellule de veille nationale suit la mise en œuvre des différents niveaux de mobilisation du plan hiver.

Le plan hiver prévoit trois niveaux de mobilisation en fonction des prévisions météorologiques.

Le niveau 1, « Mobilisation hivernale », est activé entre le 1er novembre et le 31 mars. Il peut également être activé hors de cette période, si les conditions climatiques l'imposent. Il prévoit la mobilisation de capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires ouvertes en permanence durant cette période.

Le niveau 2, « Grand froid », est déclenché quand les températures sont comprises entre -5° le jour et -10° la nuit. Des capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires doivent être prévues dans chaque département et mises à la disposition du 115. Les équipes du 115 sont renforcées pour faire face aux appels et aux signalements. Les équipes mobiles intensifient leurs rondes et leur vigilance auprès des personnes à la rue, notamment quand elles ne souhaitent pas être prises en

charge. Les locaux d'accueil de jour sont également ouverts la nuit pour mettre à l'abri les personnes qui refusent un hébergement.

Le niveau 3, « Froid extrême », correspond à des températures exceptionnellement basses, négatives le jour et inférieures à -10° la nuit. Il prévoit, par anticipation, l'identification de sites permettant de mettre à l'abri un nombre important de personnes. De même, dans chaque département, les personnes vivant dans des situations précaires, comme les squats ou les logements de fortune auront été repérées. Ainsi, les équipes mobiles pourront intervenir pour vérifier que ces personnes ne se trouvent pas en situation de danger et le cas échéant, faire le nécessaire pour les mettre à l'abri.

### **Bilan du Plan hiver 2005-2006<sup>30</sup>**

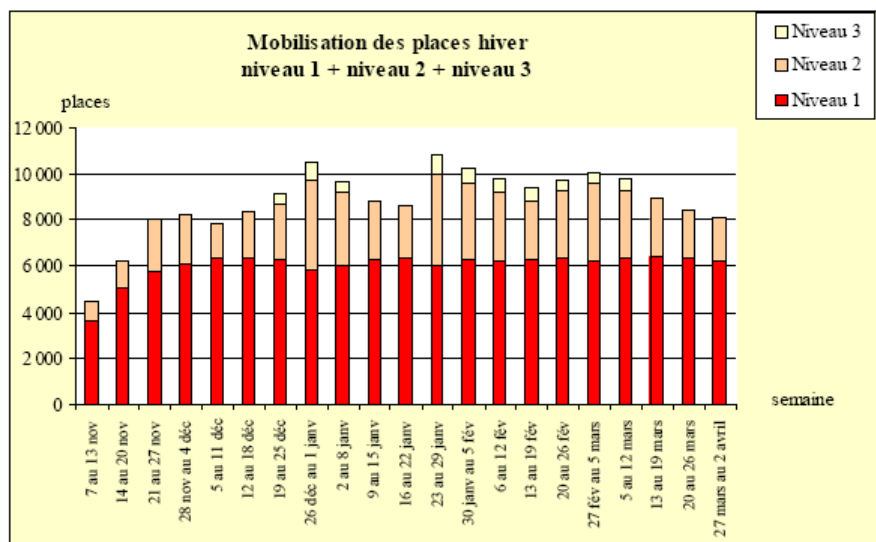
L'hiver 2005-2006 a été particulièrement froid, même si on n'a pas relevé de vague de froid extrême. Moyennées sur la période de décembre à février, les températures sont très nettement inférieures aux normales sur l'ensemble de la France. Avec un écart à la normale sur la saison de -1.5°C, c'est le dixième hiver le plus froid enregistré depuis 1950.

Le plan hiver a été anticipé avant la fin du premier semestre 2005 grâce à l'inscription de crédits spécifiques dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale et l'obtention de crédits complémentaires en mai 2005. Au plus fort de l'hiver, plus de 88 départements étaient en alerte. De 8 700 à 10 700 places d'hébergement supplémentaires ont été mobilisées selon le niveau du plan. Les équipes du 115 et les équipes mobiles ont été renforcées dans tous les départements, grâce à des recrutements d'agents supplémentaires. 31 départements ont ouverts des lieux d'accueil pour les nuits les plus froides, afin d'offrir un abri aux personnes qui refusaient un hébergement.

Le plan a été décliné en trois niveaux dans la quasi-totalité des départements. Une augmentation de près de 1 000 places par rapport à l'hiver dernier sur les niveaux 1 et 2 a permis d'apporter la souplesse nécessaire pour la gestion du dispositif. Cet hiver s'est caractérisé par une mobilisation significative des collectivités territoriales (conseils généraux et communes) qui s'est manifesté dans près de la moitié des départements.

---

<sup>30</sup> Bilan du plan hiver 2005-2006 pour les personnes sans-abri, dossier de presse, 19 avril 2006



Source : Bilan du plan hiver 2005-2006 pour les personnes sans-abri, dossier de presse, 19 avril 2006

### Le dispositif d'accueil et d'hébergement spécifique aux demandeurs d'asile

Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile comprend trois types de structures :

- les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) sont des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) spécialisés, permettant un accompagnement administratif et social des résidents pendant la période d'instruction de leur demande d'asile par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et la Commission de Recours des Réfugiés (CRR). 15 440 places sont actuellement disponibles dans les CADA
- les places d'urgence pour demandeurs d'asile : un dispositif d'accueil d'urgence spécifique a été mis en place pour faire face à l'arrivée importante de demandeurs d'asile au cours de ces dernières années. Ces places d'hébergement sont réparties dans des foyers de travailleurs migrants, des structures collectives ou des chambres d'hôtel. Elles sont utilisées dans l'attente de solutions plus durables. Il existe plus de 19 000 places de ce type en France, réservées à l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.
- les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) sont destinés aux réfugiés statutaires pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle en France. Il en existe plus de 1 100 places.

### Le bilan 2006 de la Fondation Abbé Pierre : « l'offre d'hébergement se développe mais ne répond que partiellement aux besoins »

« L'ensemble du dispositif d'hébergement d'urgence représente près de 87 000 places ». La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 « prévoit de renforcer les capacités d'accueil et d'hébergement d'urgence pour atteindre 100 000 places en 2009 (en intégrant les pensions de famille qui ne sont pas du logement d'urgence). Les objectifs prévus pour l'année

2005 ont été globalement atteints. Mais la question demeure celle de l'ampleur des besoins qui ne sont que partiellement pris en compte par les réponses institutionnalisées comme en témoigne la fonction d'accueil que joue tout un parc d'hébergement et de logement mobilisé par l'ALT, le nombre de chambre d'hôtel utilisées pour un accueil d'urgence ou encore l'ampleur de l'hébergement contraints chez des tiers. »

**Figure 7 L'offre d'hébergement pour les personnes défavorisées: objectifs et réalisations**

**2005**

	Maisons Relais	CHRS	CADA
Objectifs 2005	1 000	800	2 000
Réalisation 2005	800 (80 %)	720 (90 %)	2 000 (100 %)
Objectifs 2006	1 500	500	2 000

*Source : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*

Source : « le tableau de bord de suivi des politiques du logement », L'état du mal logement en France, Rapport annuel 2006, Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

## Conclusion

La « question SDF » et celle de l'exclusion liée au logement se posent tous les ans en France dès que l'hiver approche et qu'il s'agit de mettre en place des mesures visant à mettre à l'abri ces populations précaires.

Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006 a particulièrement mis l'accent cette année sur l'accès au droit fondamentaux que sont l'emploi (liens entre pauvreté et chômage, le développement de la pauvreté en emploi et la question des travailleurs pauvres, l'accès à la formation) et les modes de vie des personnes pauvres (consommation, difficultés en matière de santé, logement)<sup>31</sup>. Les données que nous possédons aujourd'hui sur la santé, le logement, et l'emploi des sans-domicile restent encore à perfectionner puisqu'il s'agit d'améliorer notamment les méthodologies d'enquête auprès de ces personnes difficiles à enquêter<sup>32</sup>. Mais les travaux de l'INED et de l'INSEE permettent en partie de combler les lacunes des enquêtes habituellement menées auprès des « ménages ordinaires » qui ne prennent

<sup>31</sup> Nous ne sommes pas rentrés dans les détails de ce rapport puisqu'il concernait l'ensemble des populations pauvres, sans distinguer particulièrement les personnes sans-domicile. Mais il témoigne d'une certaine sensibilité à ces thématiques de la santé, de l'emploi et du logement en ce qui concerne les populations précaires.

<sup>32</sup> Voir notamment les travaux de Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion sur les problèmes méthodologiques et les questions éthiques et scientifiques que posent les enquêtes auprès des sans-domicile, Maryse Marpsat, Jean-Marie Firdion, 2000, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 90*, op. cit.

pas en compte, par définition les individus privés de domicile propres et tentent d'amélioration de la définition des sans-domicile aussi bien sur le plan local et national que sur le plan européen.

Toutefois, la question de l'exclusion du logement d'une frange de la population s'est posée avec acuité en France au cours de l'année 2005-2006. « Le 26 août 2005, 17 personnes (dont 14 enfants) périssent dans l'incendie d'un immeuble vétuste boulevard Vincent-Auriol, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Le 29 août, 7 autres décèdent dans l'incendie d'un squat rue du Roi-Doré (3<sup>e</sup>). Toutes les victimes sont originaires d'Afrique noire. »<sup>33</sup>

L'article 122 de la loi Borloo relative à la cohésion sociale (publiée au Journal officiel du 19 janvier 2005) a habilité le gouvernement à prendre par ordonnances « les mesures nécessaires à la lutte contre l'habitat insalubre et des mesures relatives aux immeubles menaçant ruine et aux établissements à usage total ou partiel d'habitation hébergeant des personnes dans des conditions indignes ». Même si les questions relatives au logement semblent être à l'ordre du jour de l'agenda des politiques, les problèmes sont nombreux, en témoigne les drames d'août 2005.

Pourtant, il semblerait que face à ces questions, comme face à la gestion de la « question SDF » les décisions politiques oscillent toujours entre « la potence et la pitié »<sup>34</sup> : « Le ministre de l'intérieur, M. Nicolas Sarkozy, annonce alors sa décision de procéder à un recensement et de fermer « tous les immeubles insalubres et les squats présumés dangereux » de la capitale. Trois jours plus tard, sous l'œil des caméras, des dizaines de familles – majoritairement africaines – sont délogées par les forces de l'ordre de deux grands squats parisiens, situés rue de la Tombe-Issoire (14<sup>e</sup>) et rue de la Fraternité (19<sup>e</sup>). Elles sont provisoirement relogées dans des hôtels de la région parisienne. Puis, le 16 septembre, une trentaine de personnes sont elles aussi expulsées d'un squat de la rue du Maroc (19<sup>e</sup>), alors qu'une partie d'entre elles venaient de se voir proposer un relogement. Les images de cette éviction prêtent à confusion : doit-elle permettre de sauver des personnes vulnérables d'un danger imminent, ou bien chasse-t-elle des individus menaçant la propriété et l'ordre public ? Les propos du ministre de l'intérieur, insistant sur l'irrégularité des occupants – alors même qu'une majorité d'entre eux dispose de titres de séjour –, attisent encore les soupçons de « parasitisme ». »<sup>35</sup>

---

<sup>33</sup> Florence Bouillon, « Le squat, un lieu de résistance », *Le Monde diplomatique*, octobre 2005.

<sup>34</sup> Geremek Bronislaw, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Gallimard, 1987 (1978).

<sup>35</sup> Florence Bouillon, « Le squat, un lieu de résistance », *Le Monde diplomatique*, octobre 2005.

# Bibliographie

## Rapports :

Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2005-2006), <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000163/0000.pdf>

Prud'homme Nicole, Avis et rapports du conseil économique et social, « Accès au logement, droits et réalités », 2004

Secours Catholique, Caritas France, Statistiques d'accueil 2004, « Logement : révélateur d'exclusion »

Rapport « éléments d'expertise et de mise en œuvre d'un plan spécifique d'accroissement de l'offre d'hébergement en résidences hôtelières à vocation sociale », Dominique Ducos-Fonfrede, février 2006, cité dans « Rapport sur la procédure de prévision et de gestion des crédits d'hébergement d'urgence », Inspection générale des affaires sociales, avril 2006.

« Face à la crise : une obligation de résultat », 11<sup>e</sup> Rapport du Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées, décembre 2005.

ENA, Séminaire relatif au « logement », Groupe n°13 : Le droit au logement, Promotion 2004-2006 « Simone Veil », juillet 2005

Fourcade Maryse, Jeske Valérie, Naves Pierre, Synthèse des bilans de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, mai 2004

Maurel Elisabeth, 2004, « Les représentations du sans-abrisme dans la presse écrite en France », Rapport FEANTSA, L'évolution des profils des sans-abri : Le sans-abrisme dans la presse écrite : L'analyse du discours.

## Ouvrages :

Amistani Carole, 1993, « L'alimentation des SDF : l'exemple parisien », *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*, Rapport, ministère de l'Équipement, Plan urbain ;

Bouillon Florence, « Le squat, un lieu de résistance », *Le Monde diplomatique*, octobre 2005.

Brousse Cécile, De la Rochère Bernadette, Masse Emmanuel, 2002, « Hébergement et distribution des repas chauds. Le cas des sans-domicile », *INSEE Première* N° 823

Brousse Cécile, De la Rochère Bernadette, Masse Emmanuel, 2002, « Hébergement et distribution des repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers de ces services », *INSEE Première* N° 824.

Bresson-Boyer M, 1994, *La construction de l'identité sociale des sans domicile fixe dans la France contemporaine*, thèse de doctorat, Université Paris X, Nanterre.

Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995

- Damon Julien, 2000, « En quête du chiffre: trois décennies d'estimations du nombre de SDF dans la presse », *Recherches et prévisions* n°60 ;
- Damon Julien, Firdion Jean-Marie, « Vivre dans la rue : la question SDF », in Paugam Serge (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La découverte, coll. "Textes à l'appui", 1996
- Damon Julien, 1995, *Des hommes en trop, essai sur le vagabondage et la mendicité*, Aube.
- Declerck Patrick, 2001, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon « Terre Humaine »
- De La Rochère Bernadette, 2003, « La santé des sans domicile usagers des services d'aide sans domicile », *INSEE Première* n° 894.
- De La Rochère Bernadette, 2003, « Les sans domicile ne sont pas coupés de l'emploi », *INSEE Première*, n°925
- Firdion Jean-Marie, « Les sans domicile: de qui est-il question? Problème de la définition », In Chauvin Pierre, Parizot Isabelle, 2005, *Santé et recours aux soins des populations vulnérables*, Inserm, Paris, pp 95-104.
- Gaboriau Patrick, *Clochard, l'univers d'un groupe de sans abri parisien*, Paris, Julliard, 1993
- Geremek Bronislaw, 1987 (1978), *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Paris, Gallimard,.
- Girola C., 1992, *Une approche à l'étude des personnes sans abri dans le département des Hauts-de-Seine*, étude réalisée pour l'Association pour le logement et l'Insertion des Sans-Abri, rapport Alisa 92.
- Girola Claudia, « Toute cette vie est une lutte pour rester dedans », *Idées La revue des sciences économiques et sociales*, n° 143, mars 2006, p. 24-31.
- Jouenne Joël, 1993, « Hygiène et santé du sans domicile fixe », *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*, Rapport, ministère de l'Équipement, Plan urbain
- Marpsat Maryse, Firdion Jean-Marie, 2000, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 90*, INED, collection Travaux et Documents, n°144.
- Pichon Pascale, 2000, « Premiers travaux sociologiques et ethnographiques français à propos des sans domicile fixe », in Maryse Marpsat, Jean-Marie Firdion (dir.). *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Travaux et Documents de l'INED, 2000, numéro 144, p110.
- Pichon Pascale, 1991, *Les SDF: la carrière, la manche, l'asile*, Paris, Plan Urbain.
- Teissonnières Gilles, 1993, « Les centres d'hébergement pour hommes à Paris et en banlieue », *Errances urbaines, recherche en ethnologie urbaine*, Rapport, ministère de l'Équipement, Plan urbain.